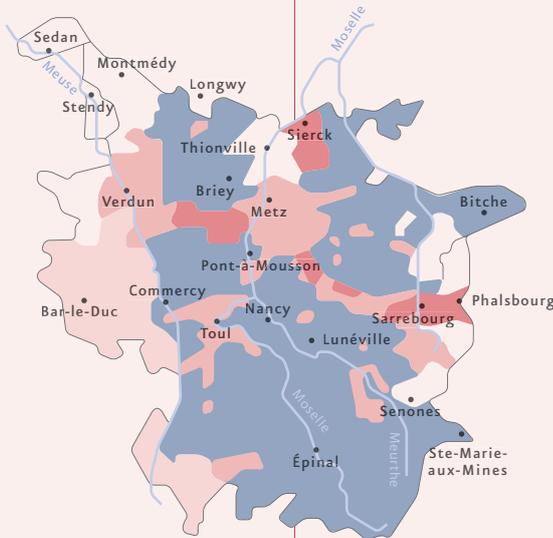


- Le royaume de France en 1643 à la mort de Louis XIII
- Traité de Westphalie (1648)**
- Acquisitions
- Reconnaissance de l'occupation des Trois-Évêchés datant de 1552
- Pays reconnus indépendants aux traités de Westphalie
- Extensions françaises dans la seconde moitié du XVII^e siècle**
- Acquisitions au traité des Pyrénées (1659)
- Acquisitions à la paix de Vincennes (1661)
- Acquisitions à la paix d'Aix-la-Chapelle (1668)
- Acquisitions aux traités de Nimègue (1678-1679)
- Limites de l'Alsace définies au traité de Ryswick (1697)
- Conquêtes restituées par la France**
- Régions occupées de 1668 à 1678
- Conquêtes et "réunions" restituées en 1697 et en 1713
- Limites de la France en 1713-14, après la guerre de Succession d'Espagne
- Traité
- La mainmise française sur la Lorraine**
- Occupation par les troupes françaises des duchés de Lorraine et de Bar (1670-1697)

LA FRONTIÈRE DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV 1.A

d'après Georges Duby (dir.),
Grand Atlas historique
Larousse, 1978, rééd. 2004, p. 135



1.B LA LORRAINE AU XVIII^e SIÈCLE

- Barrois mouvant
- Trois Évêchés
- Annexions françaises du XVII^e siècle
- Duchés de Lorraine et de Bar

d'après Anne Muratori-Philip,
Le roi Stanislas
Fayard, 2000, p. 451



❖ LA FRONTIÈRE DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE ❖ SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Au début du XVIII^e siècle, la frontière du Nord et de l'Est de la France est l'un des enjeux territoriaux et politiques majeurs, à plusieurs échelles. —> Elle est le théâtre des dernières confrontations entre les Bourbon et les Habsbourg pour l'hégémonie en Europe. —> Cette portion des limites du royaume de France est en cours de fixation depuis le milieu du XVII^e siècle. Il y a stabilisation de son tracé. —> La Lorraine s'inscrit dans la logique d'ensemble du dispositif frontalier du Nord-Est.

La dynastie des Bourbon et celle des Habsbourg règnent sur les grandes puissances européennes de la fin du XVII^e siècle. —> Les Bourbon sur la France en la personne de Louis XIV (1643-1715). —> La famille des Habsbourg est divisée en deux branches : les Habsbourg d'Espagne, avec Charles II (1665-1700) et les Habsbourg d'Autriche, qui sont quant à eux à la fois souverains héréditaires de leurs possessions dynastiques et empereurs élus du Saint Empire Romain Germanique. (voir carte 2) —> La carte montre la progression des acquisitions françaises sur leurs voisins Habsbourg, dans la deuxième moitié du XVII^e. Elles finissent par s'emboîter en un tout homogène dans le Nord, mais elles restent plus discontinues à l'Est.

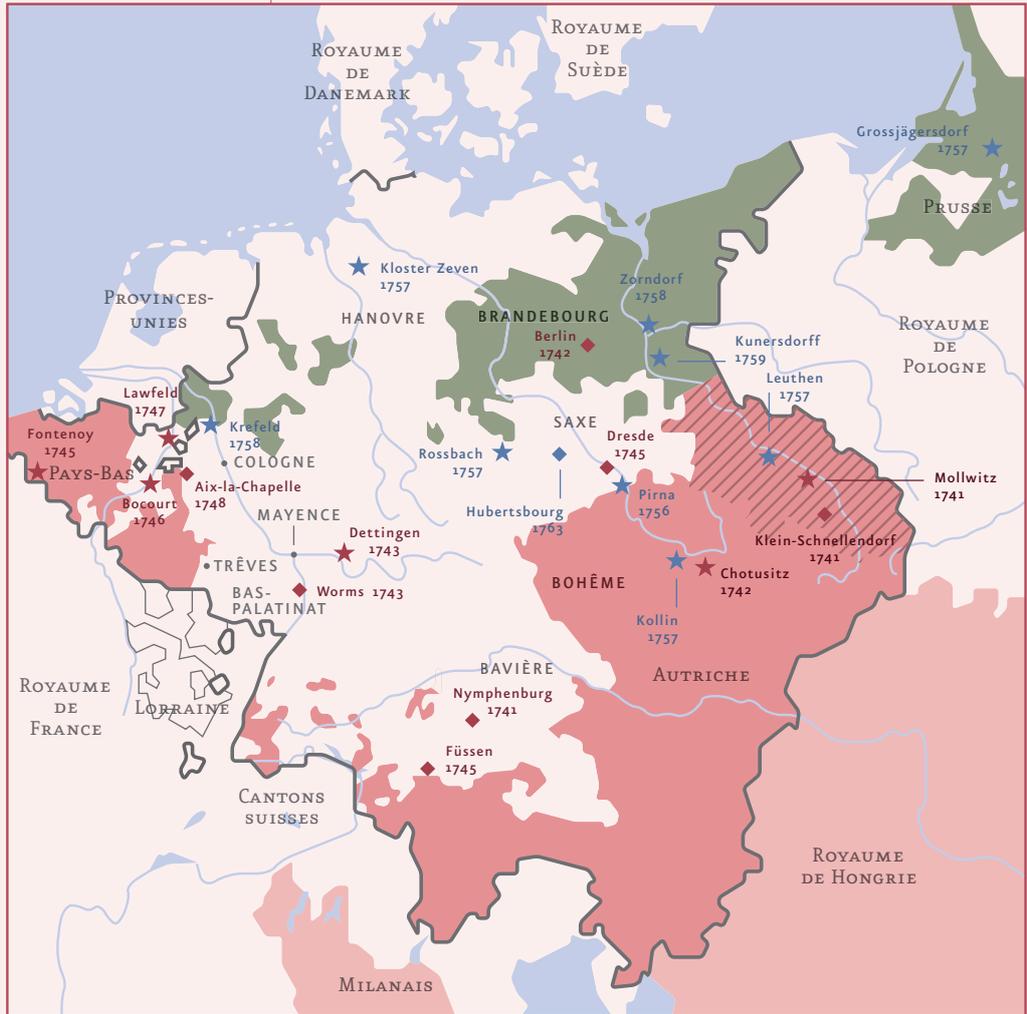
Au début du XVIII^e siècle, Louis XIV tente pour la dernière fois de s'imposer face aux Habsbourg ; il essaie de faire basculer l'Espagne dans le camp Bourbon. —> Il pousse Charles II à désigner comme successeur Philippe d'Anjou, petit-fils du « roi soleil », qui, couronné en 1701, est aussitôt contesté par les Habsbourg d'Autriche. —> La **guerre de Succession d'Espagne** se déclenche : une coalition Autriche, Saint Empire, Angleterre et Hollande s'oppose aux Bourbon, français et « espagnol » ; la guerre se termine en 1713 - 1714 par le **partage négocié** des possessions espagnoles. —> La France restitue ainsi des territoires conquis ; il s'ensuit une stabilisation de la ligne frontière sur le côté nord-est de l'hexagone, notamment des Flandres aux Ardennes. Mais ce processus reste inachevé en Lorraine.

Dans la mosaïque de l'espace politique lorrain, on peut distinguer : —> Les territoires français, constitués des **Trois Évêchés** (Metz, Toul et Verdun, occupés militairement à partir de 1552, puis regroupés depuis 1648 dans la généralité¹ de Metz) et des annexions opérées au XVII^e siècle pour les relier. —> Les portions territoriales du **Barrois « mouvant »**, c'est-à-dire dans la mouvance de la couronne de France (il n'appartient pas en propre à la famille ducale : c'est un fief que le roi de France concède au duc en contrepartie de sa fidélité, de sa vassalité). La dépendance, de type féodal, est ici directe et ancienne (depuis Philippe de Bel, au début du XIV^e siècle). —> **Les duchés de Bar et de Lorraine**, occupés par l'armée française de 1670 à 1697, puis redevenus indépendants. —> Il a été difficile pour les ducs successifs de concrétiser cette indépendance, tant leurs possessions sont fragmentées par les enclaves françaises. Les duchés sont notamment séparés en parties nord et parties sud par un corridor français, la « route de France », reliant Verdun, Metz et l'Alsace, constitué à la suite du traité de Vincennes de 1661 (qui ampute les duchés des territoires de Phalsbourg, Sarrebourg, Sierck...).

La présence territoriale française dans les espaces lorrains passe ainsi d'un simple mitage à un véritable quadrillage. —> La France maîtrise les axes méridiens mosan et mosellan. —> Elle dispose aussi d'une voie transversale, lui permettant de contrôler ses voisins germaniques, et les duchés de Lorraine et de Bar, affaiblis par cette fracture spatiale supplémentaire. —> Ceux-ci sont dès lors indirectement inclus dans le dispositif stratégique français. Leur assimilation totale est en perspective et en 1766, à la mort de Stanislas, la réunion de la Lorraine à la France devient effective. ☉

❖ ¹ circonscription administrative sous le contrôle d'un intendant.





LA SUCCESSION D'AUTRICHE

2

0 200 km

Les territoires de la Maison d'Autriche
 Héritage de Marie-Thérèse

L'extension de la Prusse
 État prussien en 1740
 Acquisition de Frédéric II en 1742 (traité de Berlin) confirmée en 1745 (traité de Dresde) et en 1763 (traité d'Hubertsbourg)

Le Saint Empire, espace d'enjeux
 Limites du Saint Empire

SAXE Électorats

Guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748)
 Batailles Traités

Guerre de Sept Ans (1756-1763)
 Batailles Traités

d'après Georges Duby (dir.),
 Grand Atlas historique
 Larousse, 1978, rééd. 2004, p. 115

LA SUCCESSION D'AUTRICHE

En Europe, les années 1740–1760 constituent un tournant dans les relations internationales. Deux nouveautés les caractérisent. —> La recherche d'équilibre entre les grandes puissances confirmées : elle est sous tendue par les progrès de l'esprit de paix (auxquels contribue Stanislas Leszczyński) et se traduit par l'acceptation de compromis. —> L'émergence d'autres États, qui s'insèrent dans le concert diplomatique européen.

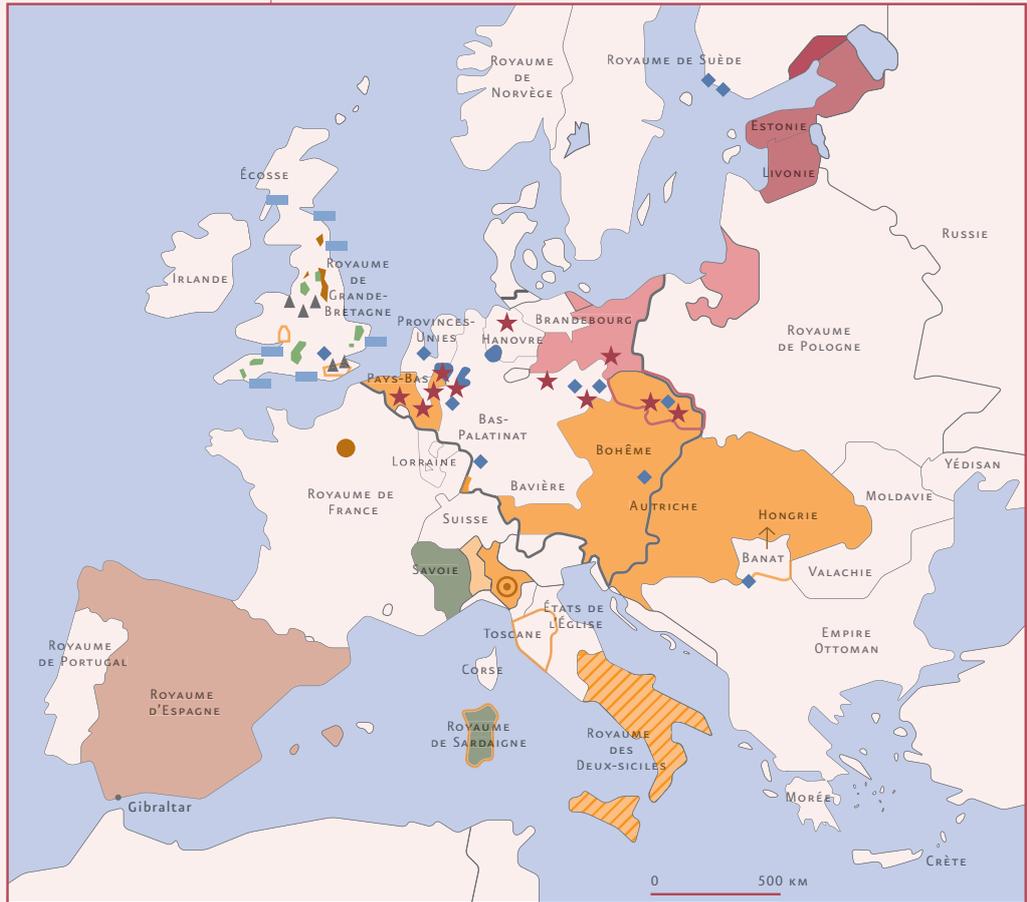
La guerre dite de Succession d'Autriche (1740–1748), prolongée par la guerre de Sept Ans (1756–1763), est révélatrice de ces deux aspects. —> Pour les territoires dynastiques, familiaux, des Habsbourg d'Autriche, c'est-à-dire de la Maison d'Autriche, Charles VI, simultanément empereur du Saint Empire de 1711 à 1740, autorise en 1713 la succession féminine. —> À sa mort en 1740, c'est sa fille Marie-Thérèse qui lui succède à la tête des possessions autrichiennes. Mais cette même succession est contestée pour le Saint Empire par de nombreux princes allemands, aussitôt relayés par les grandes puissances européennes. —> Une coalition anti-autrichienne se forme, groupant la France de Louis XV (1715–1774), la Prusse de Frédéric II (1740–1786), la Bavière, la Saxe et l'Espagne, contre Marie-Thérèse, appuyée par le Royaume de Grande-Bretagne. —> Un conflit s'engage, qui dure au total huit ans. Mais il reste mesuré (les négociations ne sont pas rompues : sept traités sont signés entre 1741 et 1748) et circonscrit (les théâtres d'affrontement alternent, de l'est à l'ouest du Saint Empire). —> Ce conflit éclaire les particularités des guerres « de succession », qui ponctuent le XVIII^e siècle, et dans lesquelles s'engagent les États rivaux, inquiets des agrandissements territoriaux susceptibles de renforcer la puissance de l'un d'entre eux. Ceci revient à un contrôle mutuel ; il ne s'agit plus de guerres de conquêtes, mais de guerres d'arbitrage, tendant à un **équilibre général**. —> À ce titre, l'exemple de la France dans la guerre de Succession d'Autriche est significatif : elle remporte la bataille de Fontenoy en mai 1745 et occupe les Pays-Bas autrichiens et les Provinces-Unies en 1747–1748 ; pourtant à la paix d'Aix-la-Chapelle, en octobre 1748, la France restitue toutes ses conquêtes, ne tirant aucun profit territorial de ses victoires. Ceci fait dire narquoisement qu'elle a « travaillé pour le roi de Prusse ».

En effet, la guerre de Succession d'Autriche révèle aussi la montée en puissance de la Prusse. —> Frédéric II obtient la reconnaissance de l'annexion de la Silésie dès 1745 et commence à se poser en rival des Habsbourg dans le Saint Empire. Mais sa motivation principale est d'assurer l'affirmation de son État, comme système de gouvernement, suivant le modèle du despotisme éclairé. —> L'antagonisme austro-prussien reprend une tournure belliqueuse en 1756 ; une recomposition des alliances se produit alors, la France s'associant à l'Autriche, contre la Prusse et le Royaume de Grande-Bretagne ; c'est le prélude de la guerre de Sept Ans.

Ce renversement des alliances de 1756, procède lui aussi de l'idée d'équilibre européen. —> il s'agit pour chacun de contrôler la puissance la plus immédiatement concurrente. C'est le cas entre Prusse et Autriche, opposées à nouveau à propos de la Silésie ; c'est aussi le cas entre France et Grande-Bretagne pour leurs rivalités maritimes et coloniales. —> C'est pour célébrer cette alliance franco-autrichienne de 1756 qu'est érigée la fontaine de Paul-Louis Cyfflé sur la **place d'Alliance**, à Nancy (cf. fiches dans *L'urbanisme et l'architecture*, et fiche « sculpture » dans *Les arts*) ; ce monument commandité par le roi Stanislas commémore l'union diplomatique entre Louis XV et Marie-Thérèse, et par extension, son époux, l'ancien duc de Lorraine François III, devenu en 1745 l'empereur du Saint Empire François I^{er}.

Ainsi, dans le milieu du XVIII^e siècle, le contexte diplomatique européen a changé. Ses nouvelles modalités interfèrent avec l'apogée du déploiement des Lumières, qui dure jusqu'aux années 1770. *





L'EUROPE AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

d'après Georges Duby (dir.),
Grand Atlas historique
Larousse, 1978, rééd. 2004, p. 74

3

Le Royaume de Grande-Bretagne et la Révolution Industrielle au XVIII^e siècle

- Industries textiles
- Bassins houillers
- Mines de fer
- Zones d'industries métallurgiques (début du XVIII^e siècle)
- Constructions navales

L'affaiblissement relatif des Habsbourg

- Habsbourg d'Autriche en 1715
- Pertes Autrichiennes de 1715 à 1748
- Possessions du roi d'Espagne
- Possessions des Bourbon de Naples (1738)
- Duché de Parme : 1720 Bourbon / 1738 Habsbourg / 1748 Bourbon
- État sarde à partir de 1720
- Limites du Saint Empire
- Batailles
- Traités
- Influence autrichienne
- Alliance austro-française (1756)

L'émergence de nouvelles puissances

- État prussien
- Acquisition de 1742
- Acquisition de Pierre le Grand à la paix de Nystad (1721)
- Acquisition russe à la paix d'Åbo (1743)

L'EUROPE AU MILIEU DU XVIII^E SIÈCLE

Élargissant l'angle d'observation à l'échelle de l'Europe, cette carte permet d'établir un bilan des forces géopolitiques au milieu du XVIII^e siècle.

La puissance anglaise se caractérise ici par sa « Révolution industrielle » déjà amorcée. —> Le caractère pionnier de l'évolution des structures économiques de la Grande-Bretagne est mis en évidence par la densité des implantations industrielles : industries textiles, industries métallurgiques et surtout constructions navales. —> De plus, ces dernières suggèrent aussi sa puissance maritime ; celle-ci s'exerce particulièrement sur la Méditerranée, dont Gibraltar (reconnu aux Anglais en 1713) est un verrou essentiel. Dans la deuxième moitié du siècle, la Grande-Bretagne entame une longue période de prépondérance à l'échelle mondiale.

Le territoire français s'est stabilisé dans des limites hexagonales, même si son unité reste inachevée.

—> En effet, la Lorraine y fait figure d'enclave indépendante ; mais, en ce milieu de XVIII^e siècle, elle est en sursis dans la mesure où son rattachement à la France est programmé (depuis la fin de la guerre de Succession de Pologne en 1738) à la mort de Stanislas Leszczyński. —> En revanche, à la suite de la guerre de Sept Ans, la France perd en 1763 la plus grande partie de ses possessions coloniales en Amérique et en Asie, au profit des Anglais.

La carte permet d'observer un affaiblissement relatif des Habsbourg. Il y a affaiblissement parce que des territoires qu'ils contrôlaient encore au début du siècle leur échappent. —> La lignée des Habsbourg d'Espagne s'est éteinte : l'Espagne et le Royaume des deux Siciles sont passés aux Bourbon. —> Les Habsbourg d'Autriche se replient face à la Savoie (Sardaigne et ouest du Milanais)... —> Leur mainmise sur le Saint Empire est contestée, et ils doivent subir et surmonter des conflits pour maintenir leur prépondérance (batailles et traités des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans). —> Mais l'affaiblissement n'est que relatif : l'influence autrichienne continue à s'exercer sur la Toscane, que l'ancien duc de Lorraine François III a acquise en 1738, et qui est dès lors dirigée par la Maison de Habsbourg-Lorraine. —> Annexion du Banat, pris aux Ottomans (1717-1718). —> Alliance avec la France à partir de 1756.

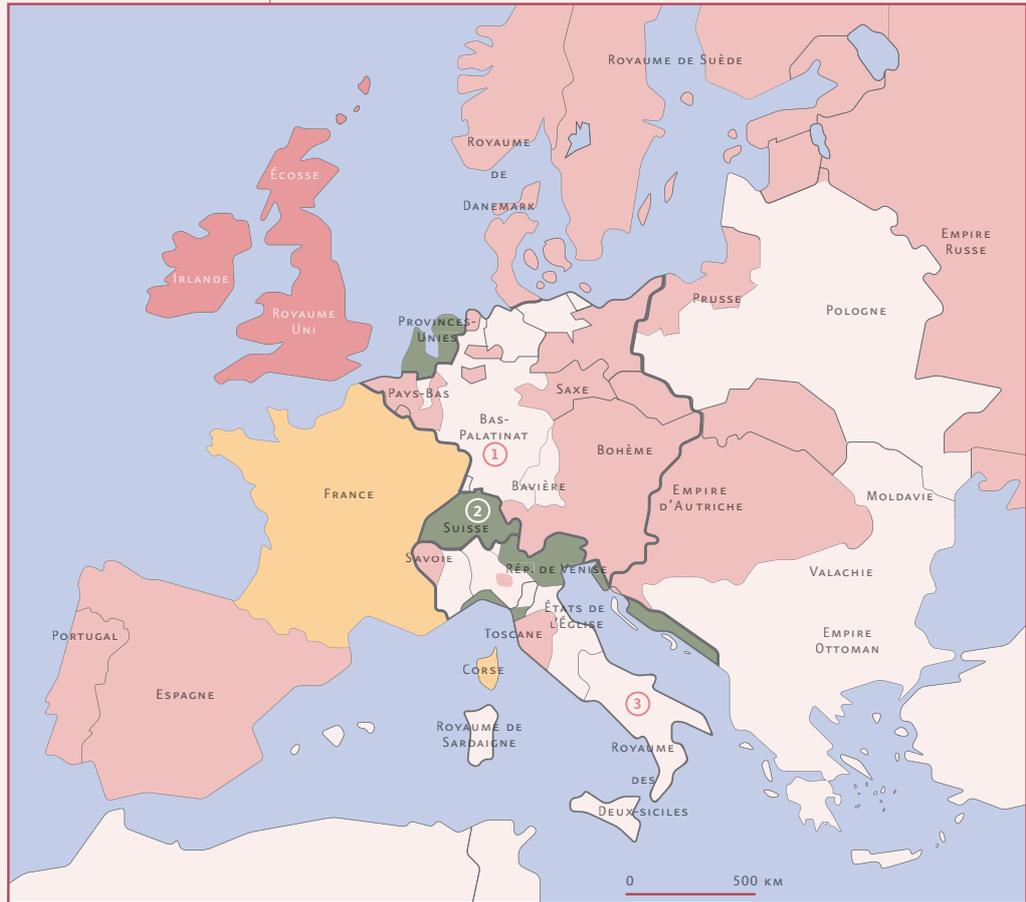
À côté d'États déjà unifiés, comme l'Espagne, la France ou la Suède et la Russie, on constate sur la carte l'émiettement politique de l'Europe médiane (du Saint Empire à l'Italie). —> Le contraste est saisissant entre la fragmentation de cette dernière, dont la Lorraine, et la compacité territoriale de l'Europe occidentale ou de l'Europe scandinave. —> À l'issue des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans, qui encadrent le milieu du XVIII^e siècle, le *statu quo* territorial est quasiment maintenu en Europe continentale.

Cependant, l'émergence de deux puissances nouvelles en Europe du nord-est fait exception. Il s'agit de la Prusse et de la Russie. —> La première, devenue royaume depuis 1701, a obtenu confirmation de l'annexion de la Silésie, d'abord au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, puis en 1763 ; la Prusse est la grande bénéficiaire des conflits européens des années 1740 à 1760. —> La seconde accroît son ouverture sur la Mer Baltique en acquérant l'Estonie et la Livonie et la région de Saint-Petersbourg (capitale en 1714) ; la Russie apparaît ainsi conquérante et de plus en plus tournée vers l'Ouest, au cours du siècle de Pierre le Grand (1672-1682-1725) à Catherine II (1729-1762-1796).

Par conséquent, l'équilibre européen prend un double sens. —> Il est sans doute mieux réalisé entre grands États. —> Mais il provient aussi d'une plus large répartition de la puissance, à laquelle accèdent des États jeunes, avec lesquels il faut désormais compter.

En liaison avec cette distribution plus équilibrée des forces et du prestige, il y a multiplication des foyers potentiels des Lumières. ☉





L'EUROPE POLITIQUE VERS 1780

4

La base territoriale du pouvoir

□ zone où un pouvoir unique n'a pas réussi à s'imposer et où l'on peut distinguer deux espaces politiques :

Espaces où il y a des liens entre les États

- ① Saint Empire romain germanique (environ 300 États)
- ② Confédération helvétique (13 cantons)

Espaces où il n'y a pas de liens entre les États

- ③ péninsule italienne

La forme du pouvoir

- le modèle absolutiste de droit divin
- les principales expériences de despotisme éclairé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle
- le contre-modèle : une monarchie limitée
- les républiques oligarchiques

d'après Claude Quétel (dir.),

Manuel Histoire Seconde

« Les fondements du monde contemporain »,

Bordas, 1996, p. 184

L'EUROPE POLITIQUE VERS 1780

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, plus précisément les années 1760 à 1780, la variété des régimes politiques se répartit selon quelques modèles, de poids inégal.

Le modèle absolutiste français a évolué. —> Certes, il s'agit toujours d'une monarchie absolue de droit divin, telle qu'elle a été définie à partir de Henri IV : le roi détient de Dieu la totalité du pouvoir, législatif, exécutif et judiciaire. —> Mais plus que la personne du monarque, c'est la fonction qu'il incarne qui est de plus en plus mise en avant. Au-delà même, c'est l'État qui est devenu absolu et plus particulièrement le gouvernement central (le souverain, secondé par quelques « ministres », dont souvent un ministre principal en faveur, et des conseils spécialisés). —> À côté des fondements théoriques traditionnels du pouvoir, Louis XIV déjà impose une culture du service royal, qui vise à rendre efficace la gestion administrative du pays et des sujets. L'absolutisme s'est étatisé et l'exercice du pouvoir s'est professionnalisé. —> Sous le règne de Louis XV (1715-1774), la tradition monarchique continue à se combiner avec l'effort de mise en place de structures administratives rationalisées (cet effort prend une part grandissante). —> Malgré son prestige en Europe (symbolisé par les nombreuses imitations de Versailles), ce modèle trouve précisément une de ses limites dans cette dualité : respect de la tradition et volontés modernisatrices apparaissent comme une contradiction qui disqualifie le régime. Celui-ci se heurte à l'opposition des organes administratifs coutumiers, notamment les parlements, ce qui engendre des dysfonctionnements (contrairement aux objectifs d'efficacité poursuivis).

Le modèle du despotisme éclairé se rapproche du modèle absolutiste français par son caractère autoritaire et centralisé. Mais il abandonne le principe du droit divin et met plutôt l'accent sur l'utilité publique ; il s'efforce de prendre en compte les idées des Lumières et tente de les concrétiser. —> L'objectif d'apporter progrès et bonheur au peuple est la priorité que se donne l'État ; son autorité tend à garantir le bien-fondé des réformes menées. —> Ce modèle se décline en expériences multiples et connaît son apogée avec Frédéric II en Prusse (1740-1786), Catherine II en Russie (1762-1796) et Joseph II en Autriche (1780-1790), idéalisés dans l'image de souverains philosophes. —> Mais ces expériences ne sont pas poussées à leur terme, surtout dans le domaine social (servage maintenu en Russie et en Prusse).

—> Au final, ce qui reste des différentes évolutions de l'absolutisme est le renforcement du poids de l'État sur la société.

Le caractère parlementaire de la monarchie anglaise a été réaffirmé par la Déclaration des droits de 1689. Le parlementarisme est même consolidé à partir de 1716 (allongement du mandat des députés à sept ans au lieu de trois). Le Parlement désigne la plupart des membres du ministère et pèse sur les questions financières, militaires et judiciaires, sans pouvoir être dissous par le roi. —> La Grande-Bretagne garantit également les libertés individuelles, par le Bill d'Habeas Corpus (1679), et en autorisant une assez grande liberté d'opinion. L'originalité du régime se retrouve donc aussi dans une intense sociabilité politique, autour des cafés, des clubs politiques, des loges maçonniques... —> Malgré ses limites (mode de suffrage trop partiel ; corruption), l'influence de ce modèle grandit au fil du XVIII^e siècle et donne naissance à une véritable anglomanie chez les opposants à l'absolutisme (le régime anglais, contre-modèle de l'absolutisme).

L'Europe des années 1760-1780 voit coexister trois principaux types de régimes, basés sur une théorie de l'État différente. Mais ils s'identifient tous les trois au progrès et se rattachent plus ou moins aux aspirations politiques liées à la philosophie des Lumières. ❁





5.A L'HUMANISME ET L'IMPRIMERIE (FIN DU XV^E SIÈCLE)

- centres d'imprimerie avant 1480
- Bâle** centre important
- aire d'extension privilégiée de l'humanisme

d'après
Jean-Michel Lambin (dir.),
Manuel Histoire Seconde,
Hachette, 2001



5.B LES GRANDS CENTRES INTELLECTUELS EN FRANCE ET EN EUROPE AU XVIII^E SIÈCLE

- Grands centres académiques européens
- Académies en France
- Universités dynamiques
- ★ Éditions de journaux philosophiques
- ★ Principaux observatoires

d'après Manuel Histoire Seconde,
« Les fondements du monde
contemporain », Magnard, 2001



L'EUROPE INTELLECTUELLE ET CULTURELLE : DE L'HUMANISME AUX LUMIÈRES

La comparaison des localisations des centres intellectuels et culturels, de l'humanisme aux XV^e-XVI^e siècles et des Lumières au XVIII^e, met en évidence **plusieurs continuités**, mais aussi **quelques nouveautés**.

On retrouve au Siècle des Lumières des centres internationaux anciens, encore actifs. —> Les capitales de la Renaissance italienne (Florence, Rome, Venise). —> Des foyers spécifiques de l'imprimerie et de l'humanisme (en France, le centre lyonnais ; en Grande-Bretagne, le bassin de Londres). —> Certaines prestigieuses universités médiévales (Bologne (XII^e-XIII^e), Padoue (1222), Louvain (1426)).

Des centres plus récents ont émergé. —> Certains sont plus périphériques, constitués autour d'universités dynamiques (comme celles de Glasgow et Edimbourg en Écosse) ; dans le Saint Empire, alors que l'humanisme s'était surtout développé dans les villes rhénanes, l'activité des Lumières s'est déplacée vers l'est au XVIII^e, plus précisément à proximité de Berlin. Il y a **dilatation** de l'espace culturel européen. —> Les capitales, en tant que telles, comme Londres, Madrid, Berlin... (on pourrait ajouter Saint-Petersbourg), en liaison avec l'impulsion donnée par le pouvoir politique, qui participe à la création des académies ; il y a **concentration** dans ces métropoles de structures culturelles.

Les académies, qui ont commencé à être créées au XVII^e siècle, connaissent une ampleur nouvelle par leur extension provinciale. —> Elles révèlent le rôle des élites cultivées dans l'effervescence des Lumières et traduisent le dynamisme de la ville. —> La prolifération des académies, mais aussi des salons, des cafés, des loges maçonniques, indique une relance de la « République des Lettres », forme de sociabilité intellectuelle qui avait déjà accompagné l'humanisme.

C'est dans ce contexte que s'insèrent les académies lorraines. —> À Nancy, Stanislas obtient en décembre 1751 la création de la *Société royale des sciences et belles lettres de Nancy*. (*Académie de Stanislas* en 1850). —> À Metz, est fondée en 1757 par le maréchal-duc de Belle-Isle, la *Société royale des Lettres et des Arts*.

Les Lumières prennent une large envergure et apparaissent comme une culture commune, à l'échelle européenne. Cependant la multiplication des centres laisse présager de la **diversité du mouvement**. —> Les traductions du terme Lumières pour désigner ses modalités dans les différents pays (*Aufklärung*, *Enlightenment*, *Iluminismo*...) témoignent à la fois de la diffusion des idées dans toute l'Europe et de leur pluralisme. —> Il faut cependant nuancer cette diffusion, qui rencontre **quelques limites** (coût du livre, faible portée dans les campagnes, divergences des pensées, surtout politiques).

La carte 5.B permet d'aborder différentes facettes des Lumières. Elles touchent plusieurs domaines : —> Scientifique : astronomie (les observatoires), physique (les apports de Newton) ; des progrès de la rationalité scientifique expliquent le développement de l'esprit critique. Le goût et la place des sciences marquent la modernité des Lumières. —> Philosophique : les philosophes sont les porte-parole d'idées nouvelles considérées comme fondamentales (bonheur, tolérance, liberté, égalité juridique). L'édition de journaux philosophiques contribue à la naissance d'une opinion publique, qui se dégage du poids des traditions, grâce à la liberté de jugement. Les Lumières ont alors une dimension de contestation (du conformisme, des préjugés, de l'ignorance). —> Importance de la connaissance, du savoir, dont la somme est rassemblée dans le *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, c'est-à-dire l'*Encyclopédie* (publiée entre 1751 et 1772).

Il faut souligner la fécondité de ce courant intellectuel : vaste mouvement d'émancipation de l'homme, prolongement de l'humanisme, appuyé sur les idées de liberté et de progrès, il a influencé les mœurs et l'organisation de la société, dans un esprit de réformes. ❁



